

WALLONIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Programme opérationnel pour le secteur de la pêche (2014-2020)

A la demande du Service Public de Wallonie - Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement – Département Des Programmes Européens et Accords Internationaux, vous êtes invités à donner votre avis sur le Programme opérationnel pour le secteur de la pêche (2014-2020). En Wallonie, ce programme concerne les activités d'aquaculture, de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et la protection de la faune et de l'habitat aquatique.

Cette enquête publique est organisée durant une période de 45 jours, **du 10 février au 26 mars 2014**, selon les dispositions du Livre 1er du Code de l'Environnement.

Les pièces mises à la disposition du public à cette occasion sont l'entièreté du programme, objet de la présente enquête, ainsi que l'entièreté de l'EES relative à ce même programme.

Ces documents sont mis à la disposition du public, à l'administration communale de Ramillies – Service Urbanisme et Environnement, 48 avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES,

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 à 12 heures, ainsi que les mercredis de 13 à 15 heures ;
- les samedis 15 février et 15 mars de 9h30 à 12 heures ;
- sur rendez-vous pris au plus tard un jour ouvrable à l'avance, auprès du Service Urbanisme et Environnement – Madame HERREMAN Line – 081/43.23.44.

Les documents sont également disponibles sur le site internet <http://agriculture.wallonie.be/posecteurpeche>.

Les réclamations et observations écrites doivent être envoyées **pour le 26 mars 2014**

- à l'administration communale, par courrier électronique à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be, par télécopie au 081/43.23.41, par courrier ordinaire ou remises au conseiller en environnement, au Collège communal ou à l'agent communal délégué à cet effet

Ou

- à la DGARNE, soit par courriel à francois.fontaine@spw.wallonie.be, soit par courrier postal à l'adresse suivante : SPW-DGARNE-Département des Programmes européens et des Accords Internationaux, Chaussée de Louvain 14 à 5000 Namur à l'attention de François Fontaine.

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont également recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Avant la clôture de l'enquête publique, tout tiers intéressé peut exprimer verbalement ses observations et réclamations sur rendez-vous auprès de l'agent délégué, 48 avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES- Service Urbanisme et Environnement – Madame HERREMAN Line – 081/43.23.44. – urbanisme@commune-ramillies.be.

La séance de clôture de l'enquête publique se tiendra le **26 mars à 14 heures** à l'administration communale, 48 avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES.